

## **Bourses de soutien à la réussite du « Groupe des Anciens »**

### **Objectif**

Ces bourses s'adressent à des étudiants de l'UPMC en difficultés financières, en principe boursiers, ayant validé un excellent cursus licence à l'UPMC, afin de leur permettre d'effectuer un master à l'UPMC (M1 et M2) avec des ressources financières améliorées.

### **Montant de la bourse**

Le montant de la bourse est de 1500 euros annuels.

A titre d'information, le montant maximal d'une bourse du CROUS sur critères sociaux est de l'ordre de 4500 euros par an. Il existe aussi des aides du CROUS au mérite (1800 euros par an) qui s'ajoutent à la bourse sur critères sociaux. Pour les très bons étudiants étrangers, les bourses d'excellence Eiffel sont d'un montant beaucoup plus élevé (1181 euros par mois).

Les bourses de soutien à la réussite du « Groupe des Anciens » ne sont pas cumulables avec les autres bourses au mérite.

### **Comité de pilotage**

Le Comité de Pilotage de l'opération est désigné par l'équipe de coordination des anciens. Il est actuellement composé de Luce Abouaf, Catherine Garnier et Michel Garnier.

### **Choix des étudiants**

Les étudiants n'ont pas à faire acte de candidature. Il n'y a donc pas de dossier à remplir.

Le choix des étudiants est effectué par l'Equipe de Coordination des Anciens, sur proposition du Comité de Pilotage, selon trois critères :

- 1) les résultats de l'étudiant en licence,
- 2) son inscription dans un master de l'UPMC dans le cadre d'un cursus cohérent,
- 3) le niveau de ses ressources financières.

Pour formuler ses propositions, le Comité de Pilotage :

- sollicite de l'université la mise à disposition des résultats de toutes les mentions de licence, et l'assistance du bureau des bourses,
- s'entoure d'enseignants des licences ainsi que d'experts.

Les experts relèvent de la discipline concernée et sont, si possible, membres actifs du Groupe des Anciens. Ils sont désignés, sur proposition du comité de pilotage, par l'équipe de coordination.

L'équipe de coordination veillera à assurer, au cours des années, un certain équilibre dans l'attribution des bourses entre les différentes licences.